

## AIGONDIGNE

### Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 29
- Votants : 29
- Procuration(s) : 0
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 0

**DEL 2020\_040**

### Date de convocation :

Le 3 Juin 2020

### Date d'affichage :

Le 3 Juin 2020

Fait à Aigondigné, le 9 Juin 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt, le 9 Juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUÉS : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriaux Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mickael, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Wozna Jean-Claude, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

Excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : BOURDIER Christine

## Délibération 2020\_040 : AFFAIRES GENERALES

### Objet : Désignation des délégués au sein du SIVOM Jean Migault

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L5212-7, L5212-8 et L5211-7

Vu l'arrêté préfectoral de création de commune nouvelle d'Aigondigné en date du 13 novembre 2018,

Mme le Maire propose au Conseil municipal de valider les noms suivants :

#### Titulaires :

- Christine BOURDIER
- Alette LEBARS
- Lysiane LECULLIER
- Jean-Claude WOZNA

#### Suppléante :

- Patricia ROUXEL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de désigner les délégués suivants au SIVOM Jean Migault :

#### Titulaires :

- Christine BOURDIER
- Alette LE BARS
- Lysiane LECULLIER
- Jean-Claude WOZNA

#### Suppléante :

- Patricia ROUXEL



Le Maire,  
Patricia ROUXEL

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.